

CM 02-03-2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 07 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Lemaître, M. Lemaire, M. Fauquemberg, M. Turbant, Mme Alexandre, M. Fourier, Mme Reynaert, M. Gardon, Mme Castain (arrivée à 20 h 45 point 6)

Absents excusés : Mme Feret donne pouvoir à M. Fourier; M. Vandermolen donne pouvoir à M. Lemaire; Mme Castain donne pouvoir à M. Reynaert (jusqu'à son arrivée)

Absente : Mme Desavoie, M. Fares

Secrétaire de séance : M. Lemaire

Début de la séance à 19 h 00 suivant l'ordre du jour.

1°) **Compte de Gestion 2016** :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, 13 voix pour.

2°) **Approbation du Compte Administratif 2016** ;

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses 413 697.48 €

Recettes 436 586.98 €

Investissement : Dépenses 312 666.97 €

Recettes 123 157.97 €

M. Jacques Fauquemberg est élu président de séance, l'ordonnateur, M. Joël Delrue, Maire s'est retiré de la salle.

M. Jacques Fauquemberg a mis au vote le compte administratif, et les membres du Conseil approuvent ce compte avec 12 voix pour.

3°) RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2016

INVESTISSEMENT

DEPENSES 312 666.97 €

RECETTES 123 157.97€

RESULTAT 2016 - 189 509.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 413 697.48 €

RECETTES 436 586.98 €

RESULTAT 2016 + 22 889.50 €

(Dépenses-Recettes par section en 2016)

REPRISE :

RESULTAT 2015 + 101 449.41 (001)

RESULTAT 2015 + 176 509.05 (002)

TOTAL GENERAL - 88 059.59 €

+ 199 398.55 €

+ 111 338.96 €

Les membres du Conseil approuvent ce résultat 13 voix pour.

4°) Proposition de la dissolution du CCAS :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident de dissoudre le CCAS de la Commune et de garder une ligne budgétaire sur le budget de la Commune qui exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociales et des familles auparavant dévolues au CCAS, 13 voix pour.

5°) Le point sera reporté au prochain Conseil :

6°) Délibération pour le règlement des NAP :

Au vue des effectifs, le Conseil Municipal décide d'attendre pour étudier les effectifs sur une plus longue période.

Les activités seront facturés par le Centre Léo Lagrange soit 1 € par séance par enfant, les membres du Conseil après en avoir délibéré approuvent cette proposition, 13 voix pour.

7°) Révision des tarifs de la Salle Polyvalente :

Le prix de la location de la petite Salle pour les Allonvillois passe à 140 € et à 190 € pour les personnes extérieures sans le ménage, les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ces tarifs, 13 voix pour.

8°) Refinancement du prêt de la SIP :

La SIP a renégocié son prêt de financement pour les deux logements situés place de la Mare au Four, pour une durée de 10 ans à un taux de 0.89 %, soit une dernière échéance en 2027.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, décident de se porter garant et d'accorder cette garantie à la hauteur de 100 % du montant du capital restant dû soit 152 814.33 €, avec 13 voix pour.

9°) Tarif des publicités du Trait d'Union :

Les tarifs de la régie publicitaire pour la confection du Trait d'Union d'Allonville 2017 sont de 30 €, 50 € et 100 €. Les membres du Conseil après en avoir délibéré acceptent ces tarifs et l'encaissement de ces chèques établis selon ces tarifs, 13 voix pour.

10°) Questions et informations diverses.

La boîte à lire sera livrée entre mai-juin, une inauguration sera faite à cette période.

Amiens-Métropole demande un soutien de la commune pour la campagne Amiens Capitale Européenne pour la jeunesse 2020, le conseil accorde son soutien.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 22 h 20

